

2 mars 2021

Mme Erlyne Antonela NDEMBET épouse DAMAS
Ministre de la Justice
B.P. 547 Libreville, Gabon

Objet : Libérez les prisonniers d'opinion

Madame la Ministre,

À la suite d'informations reçues de l'ACAT Canada, je tiens à vous exprimer mes plus vives préoccupations concernant la détention illégale de dizaines de prisonniers d'opinion, arrêtés pour dénoncer les élections de 2016. Tenues incarcérées, ces personnes ont été arrêtées tout comme Bertrand Zibi Abeghe, qui jouit d'une plus grande visibilité. Ce dernier a fait l'objet de nombreuses violences et de mauvais traitements. À la suite d'un tabassage particulièrement violent le 15 janvier 2018, ses avocats ont déposé une plainte devant la justice gabonaise. Or, le rejet de cette plainte sans justification pourrait violer la *Convention contre la torture* des Nations unies, à laquelle le Gabon est partie depuis septembre 2000. Ballack Obame, Consty Mezui Ondo, Gérald Agaims et tous les autres prisonniers d'opinion au Gabon ont-ils vécu les mêmes sévices ?

L'ACAT Canada considère que le Gabon ne respecte pas ses obligations internationales en vertu de la *Convention contre la torture* et de son *Protocole facultatif* (OPCAT) qu'il a ratifiés, ni ses obligations régionales à titre de membre de l'Union africaine, dont la *Charte* interdit fermement la torture.

Votre pays a l'obligation d'enquêter de manière indépendante et impartiale afin d'établir la vérité sur les actes de torture et les mauvais traitements possiblement infligés aux prisonniers d'opinion, incluant Bertrand Zibi Abeghe, et de sanctionner les auteurs de ces actes. Le Gabon devrait aussi construire des prisons où la dignité humaine est respectée. Mais surtout, la République gabonaise se doit de libérer tous les prisonniers politiques qui ont été détenus assez longtemps, souvent en détention préventive abusive, sans autre raison valable que leur soif de justice.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération.

Signature

Nom

Adresse